

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622017DE

CONTRIBUTION AU SYNDICAT MIXTE DU MARCHÉ AU CADRAN

Vu les statuts du Syndicat Mixte du marché au cadran ;

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que Sumène Artense communauté est membre du syndicat mixte du marché au cadran. Le syndicat mixte doit réaliser d'importants travaux sur les bâtiments utilisés afin d'éviter une fermeture administrative. Le marché au cadran rayonne sur tout l'arrondissement de Mauriac et bénéficie à l'ensemble de la profession agricole du territoire.

Monsieur le Président précise que la Communauté de communes du Pays de Mauriac a dédié 40 000 € de son enveloppe du Contrat Cantal Développement 2022/2027 pour financer une partie des travaux.

Le syndicat mixte du marché au cadran sollicite de la part de Sumène Artense communauté une contribution de 10 000€ pour participer au financement des travaux et à la mise aux normes.

Monsieur le Président propose au Conseil d'apporter une contribution de 10 000 € au syndicat mixte du marché au cadran pour participer au financement des travaux et à la mise aux normes.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, valide la contribution de 10 000€ au syndicat mixte du marché au cadran et autorise Monsieur le Président à Signer toutes pièces utiles à cette démarche.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622017DE-DE

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



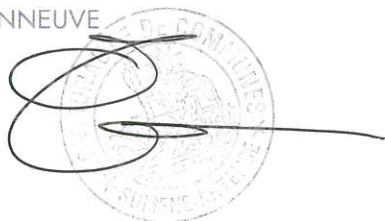
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-241501055-20230622017DE-DE